

- 2.2. Le Partenaire s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des mesures nécessaires pour préserver la confidentialité et s'interdit toute divulgation non expressément autorisée desdites Informations Confidentielles.
- 2.3. Chaque Partie s'engage à n'utiliser les Informations Confidentielles que dans le cadre défini en préambule.
- 2.4. Dans l'hypothèse où le Partenaire serait contraint par une autorité judiciaire, administrative ou réglementaire ou en vertu d'une loi, d'un décret, d'un règlement ou d'une décision de justice, de communiquer à un tiers toute Information Confidentielle, il devra, dans la mesure du possible juridiquement, préalablement notifier à la société GROUPE CANAL+ la nature de cette obligation et le contenu des Informations Confidentielles qu'il entend divulguer. En toute hypothèse, le Partenaire s'engage à ne divulguer que les Informations Confidentielles strictement nécessaires au respect de l'obligation légale ou réglementaire, de l'injonction ou de la décision judiciaire, administrative ou réglementaire en question.
- 2.5. Le Partenaire s'engage à ne conserver aucune copie des Informations Confidentielles sur quel que support que ce soit.

Est considérée comme une information confidentielle (ci-après, l'

informations techniques, secrets de fabrication, savoir faire relatif

#### **ARTICLE 3. PROPRIETE**

Les Informations Confidentielles demeureront la propriété exclusive de la société GROUPE CANAL+ qui les communique. La transmission des Informations Confidentielles ne pourra être considérée ou interprétée comme conférant un droit quelconque de propriété ou une licence d'utilisation des Informations Confidentielles au Partenaire.

# **ARTICLE 4. DUREE**

Les dispositions du présent Accord de confidentialité entreront en vigueur à compter du jour de signature du présent Accord et se poursuivront pour une durée de 5 ans après son échéance.

### ARTICLE 5. DROIT APPLICABLE

Le présent Accord de confidentialité est soumis au droit français.

Je soussigne OIKAVID Plances - 1 Carle	on rodies informations commerciaux, aux pro financières relatives aux
lement ou par l'un de ses employés pour autre que l'inditaire : noits not sur la companie : noits noits not sur la companie : noits noit	directement ou indirect signalée confidentielle e
Entreprise: GiRAUD SA	de réunion.
Déclare avoir pris connaissance du présent Accord de confidentialité et m'eng	
Date de signature : 19/19/19	
Monsieur François GIRAUD (signature)	les divulguer à tout



# confidentialité et s'interdit tou TILAITA DE CONFIDENTIALITA desdites Information

# 2.3. Chaque Partie s'engage à n'utiliser les informations Confidentielles que dans le cadre défini en eludmaire s'engage à n'utiliser les informations Confidentielles que dans le cadre défini en eludmaire de la cadre de la

Dans le cadre d'une mission de Formation BIG DATA ANALYTICS AVEC PYTHON (ci-après, la « Mission ») confiée à ORSYS SAS dont le siège social est La Grande Arche Paroi Nord, 92044 Paris La Défense, immatriculé au RCS Nanterre – N° de Siret 48276116000019 – NAF 8559A (ci-après « le Partenaire »), la société GROUPE CANAL+ dont le siège social est 1 place du Spectacle 92863 Issy-les-Moulineaux immatriculée au RCS de Nanterre – N° de Siret 420 624 777 sera amenée à lui confier des informations de nature confidentielle notamment sur les fichiers de données pour analyse.

Ces données seront utilisées au nom de la société ORSYS SAS par Monsieur François GIRAUD, intervenant formateur pour le compte de ladite société.

2.5. Le Partenaire s'engage à ne conserver aucune copie des informations

La communication de ces informations est encadrée par le présent Accord de confidentialité.

### ARTICLE 1. DEFINITION

Est considérée comme une information confidentielle (ci-après, l' (les) «Information(s) Confidentielle(s) ») toute information, donnée et/ou document quel qu'en soit la forme (écrite, orale et/ou graphique), le support ou la nature, qui sera communiqué par la société GROUPE CANAL+ au Partenaire dans le cadre de la Mission qui lui a été confiée, que l'information ait été signalée confidentielle ou non, en ce compris (sans que cette liste soit limitative), toute information de nature financière, fiscale, commerciale (notamment relatives aux coûts ou aux prix), juridique, opérationnelle, technique, stratégique, ou toute donnée personnelle relative aux clients de la société GROUPE CANAL+.

Pour les besoins du présent accord de confidentialité, seront notamment considérées comme Informations Confidentielles toutes informations de quelque nature que ce soit qui seront communiquées par GROUPE CANAL+ sous toutes formes écrites, orales, graphiques, quel que soit le type de support utilisé, magnétique, électronique ou autres, y compris et sans limitation (i) toutes informations techniques, secrets de fabrication, savoir-faire relatif aux inventions, concepts, software, programmes informatiques, design, dessins, spécifications techniques, procédés, modèles, code source, code objet, documentation, diagrammes, flow charts, recherche, développement, mais aussi (ii) toutes informations commerciales relatives à la stratégie, aux méthodes de vente, aux plans commerciaux, aux projets présents et à venir, et de façon générale (iii) toutes informations financières relatives aux coûts, prix, qui sont communiquées par GROUPE CANAL+ à tout moment, directement ou indirectement ou par l'un de ses employés, pour autant que l'information ait été signalée confidentielle et/ou apparaisse confidentielle de par sa nature y compris les comptes-rendus de réunion.

## ARTICLE 2. ENGAGEMENTS DE CONFIDENTIALITE

2.1. Le Partenaire s'engage à garder strictement confidentielles toutes les Informations Confidentielles communiquées dans le cadre de la Mission qui lui a été confiée et à s'abstenir de les divulguer à toute autre personne.

(signature)

Déclare avoir pris connaissance du présent Accord